

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 28 mars 2022

Date de l'annonce publique : 18/03/2022

Date de la convocation des conseillers : 18/03/2022

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	STRECKER, échevin (procuration donnée au conseiller STOFFEL) ; FISCH, conseiller (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	STRECKER, échevin ; FISCH, conseiller (excusés).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	2
Référence	CC.2022-03-28 - 2.31	
Point de l'ordre du jour	2.31	
Objet	<b>Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Contrat de conseiller</b>	

### Le conseil communal,

Vu le contrat conclu le 3 février 2022 entre l'administration communale de Roeser et Mme Marcelle Jemming concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ayant pour objet le conseil et l'animation du processus de mise en œuvre du plan d'action à développer et à établir ;

Considérant que par l'adoption de la charte susmentionnée la Commune s'engage à établir un « plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes », censé transposer la Charte sur le terrain endéans un délai ne pouvant excéder deux ans ;

Vu l'article 3/230/613481/99001 du budget communal ;

Vu la délibération du conseil communal du 8 novembre 2021 portant adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat avec Mme Marcelle Jemming concernant la mise à disposition d'un conseiller dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 8 avril 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,